

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE CULTUREL ET SOCIO-CULTUREL. MODIFICATION. DÉCISION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE CULTUREL ET SOCIO-CULTUREL. MODIFICATION. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu la délibération DG20_067 en date du 18 juillet 2020 portant désignation des représentants auprès des associations et organismes à caractère culturel et socio-culturel.

Vu la délibération DG20_144 en date du 4 novembre 2020 portant modification de la désignation des représentants auprès de l'IDDAC.

Considérant la démission de Monsieur Frédéric Capouillez, Adjoint au Maire, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre suppléant auprès de l'IDDAC.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation pour le représenter auprès des organismes suivants :

ASCO	Titulaire : M. Bruno Cristofoli Suppléant : Mme Karine Guérin
ESTRÂN	Titulaire : Mme Karine Guérin suppléant : M. Pascal Tartary
IDDAC	Titulaire : Mme Pascale Bru Suppléant : Mme Lysiane Bernier
Confluences	Titulaire : Mme Françoise Fize Suppléant : Mme Karine Guérin
Jalles Solidarité	Titulaire : Mme Karine Guérin Suppléant : Mme Françoise Fize
ACPG (Association des Cinémas de Proximité de la Gironde)	Représentant : Mme Pascale Bru
Aire d'accueil des gens du voyage	Référent : Mme Cécile Poublan

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 6 avril 2022

pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_037
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE CULTUREL ET SOCIO-CULTUREL. MODIFICATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_037-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_037-DE-1-1_0.xml	text/xml	1015
Nom original :		
DG22_037.pdf	application/pdf	288414
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_037-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	288414

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h08min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h08min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h08min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h09min05s	Reçu par le MI le 2022-04-08